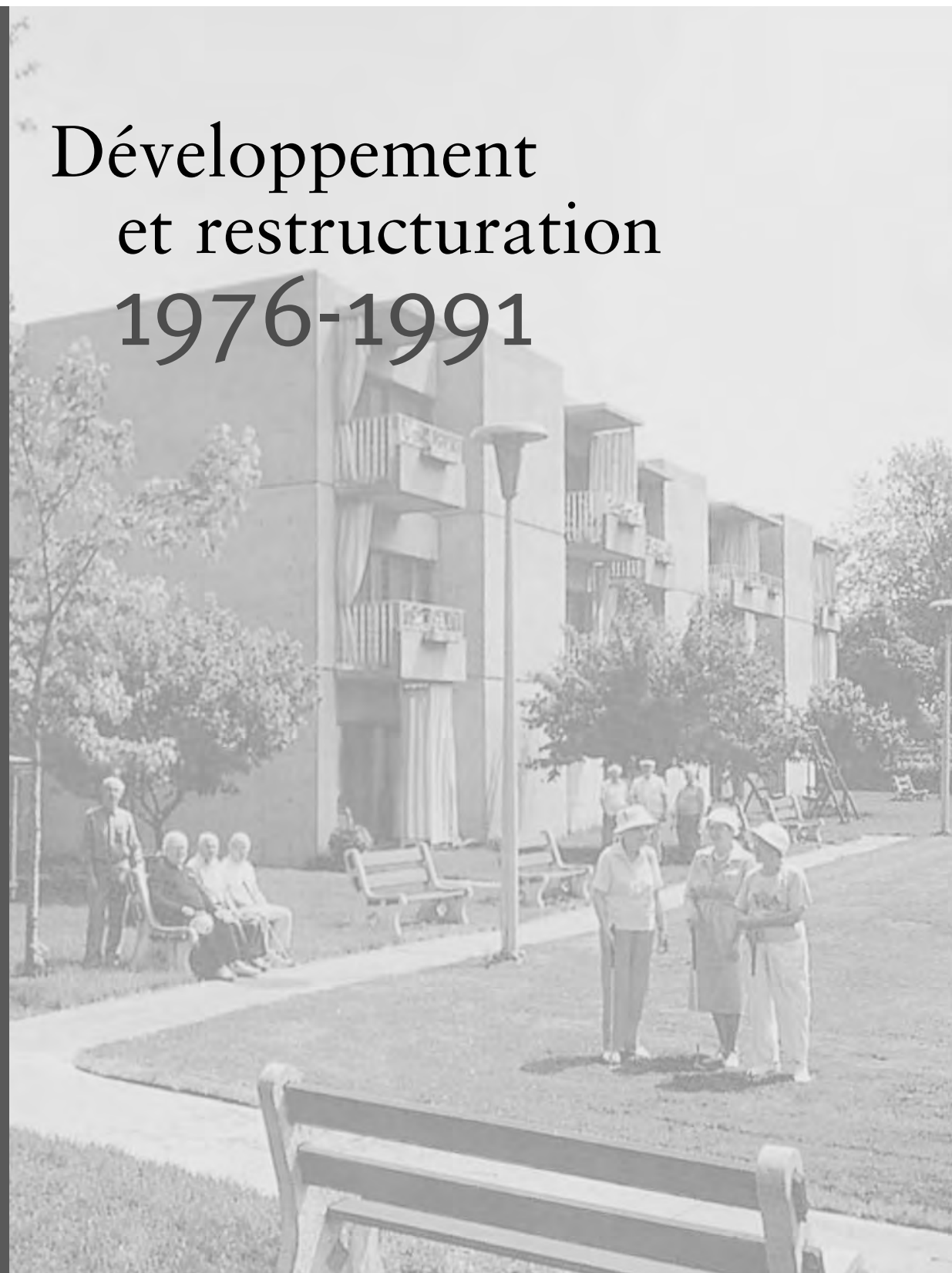


## Développement et restructuration 1976-1991



### Élargissement des activités

# 1976-1991

Une seconde étape s'amorce pour la Fondation. Elle développe un nouveau secteur d'activité en créant le comité soutien et dons; le centre communautaire connaît une période d'expansion, puis de restructuration et le secteur de l'hébergement doit pour sa part s'adapter à de nouvelles réalités.

#### Nouvelle orientation

En 1975, les administrateurs conviennent que la Fondation doit procéder, autant que possible, à la construction de logements à loyer modique pour personnes âgées, de façon à respecter le vœu de la fondatrice. Un projet en ce sens va bon train, allant jusqu'à l'acquisition de terrains à Ville Saint-Laurent, mais la Fondation doit renoncer à cette entreprise faute de participation gouvernementale. Il est tout de même décidé de poursuivre cette orientation mais en appuyant des initiatives qui correspondent à ses propres objectifs. C'est ainsi qu'elle collabore, par l'expertise de ses administrateurs, au projet de construction de 60 logements à loyer modique à Saint-Jérôme : la première pelletée de terre est levée le 31 janvier 1983.

#### Lettres patentes supplémentaires

Entre la décision de procéder à la construction de logements et le projet de La Jérômiennne, les administrateurs ont poursuivi leur réflexion sur les orientations à donner à la Fondation. C'est ainsi qu'en 1979 elle ajoute de nouveaux objectifs à ses lettres patentes initiales, dont le soutien et les dons à des organismes poursuivant des objectifs similaires aux siens. La Fondation élargit ainsi son champ d'intervention. ❖



Résidence La Jérômiennne aujourd'hui – Cette résidence pour aînés a bénéficié de l'expertise des administrateurs de la Fondation lors de sa mise sur pied.



## Formation du comité des dons et subventions

# 1976-1991

À la fin des années soixante-dix, le rôle de la Fondation est de plus en plus connu et les demandes de dons commencent à lui parvenir en plus grand nombre. Les administrateurs instaurent donc une procédure de traitement des demandes et adoptent, en 1979, une résolution stipulant que chaque demande de don faite à la Fondation soit étudiée à son mérite et qu'une partie des revenus de la Fondation soit distribuée à des œuvres indépendantes, reconnues comme des organismes de charité auprès du ministère du Revenu. Ils se donnent ainsi un cadre général et une limite pour les montants à distribuer chaque année.

« L'idée de réserver un montant pour attribuer des dons à d'autres œuvres est venue graduellement. Nous sommes en 1980, la structure financière de la Résidence et des logements est consolidée. Le budget de construction et de fonctionnement du Centre communautaire est fixé. Nous avons donc pris la décision de verser les sommes disponibles à d'autres œuvres. C'était une autre façon d'apporter notre contribution. »

—MAURICE GRAVEL

Membre de la Fondation depuis 1970 et président de 1974 à 1989



Sœur Marie Élizabeth de Saint-Louis et Maurice Gravel, alors président, lui remettant les clés d'un véhicule donné par la Fondation Berthiaume-Du Tremblay aux Petites Sœurs des Pauvres.

Les demandes de dons sont alors étudiées directement par le conseil d'administration mais, en juin 1980, la Fondation crée un comité des dons et subventions formé de Maurice Gravel et Jean-Louis Renaud et confie à Marcel M. Ducharme le mandat d'établir une politique globale et de proposer un budget.

C'est ainsi qu'est déposé au conseil d'administration un document précisant

les critères devant guider l'octroi de dons ou de subventions. En résumé, les demandes doivent être directement reliées aux besoins des personnes âgées, n'avoir aucun caractère opérationnel ni aucune récurrence, les interventions de la Fondation ne doivent pas se substituer aux ressources gouvernementales et l'organisme demandeur doit posséder une reconnaissance fiscale d'œuvre de charité.

AU DÉCÈS DE JEAN-PAUL RAMSAY, LE 21 AVRIL 1980, SONT NOMMÉS POUR LUI SUCCÉDER, JEAN-LOUIS RENAUD COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FONDATION ET ROBERT JETTÉ COMME DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RÉSIDENCE.

EN AOÛT 1983, LA FORMATION D'UN COMITÉ DES DONNÉS EST CONFIRMÉE : IL EST COMPOSÉ DE DEUX MEMBRES DE LA FONDATION ET DE SON DIRECTEUR GÉNÉRAL.

### Des dons à la grandeur du Québec

Dans le secteur des dons, la notoriété de la Fondation a d'abord été bâtie par l'aide à l'achat de véhicules. En octobre 1976, le vice-président de la Fondation, Gilles Trahan, soumet une demande présentée par les Petites Sœurs des Pauvres pour l'obtention d'un véhicule. Cette demande sera suivie de plusieurs autres. En effet, de 1976 à 1992, la Fondation a contribué à l'achat de plus de 180 véhicules pour le transport des aînés fréquentant un centre de jour. D'abord peints bleu et blanc, couleurs de la Fondation, puis portant son symbole, ces véhicules sillonnent encore les routes du Québec.

Les demandes adressées au comité des dons dépassant considérablement les sommes disponibles, les administrateurs réévaluent le secteur transport, largement privilégié par la Fondation au cours des dernières années. En octobre 1990, Gilles Trahan et Jean-Louis Renaud rencontrent un haut fonctionnaire du ministère de la

Santé et des Services sociaux à Québec afin de le sensibiliser à la question du transport des aînés et de connaître la politique du Ministère concernant le transport de la clientèle des Centres de jour. On leur confirme que les nouveaux Centres de jour auraient leur propre véhicule; quant aux Centres de jour déjà existants, la politique est moins bien définie. La Fondation décide de conserver son programme de dons de minibus tout en agissant avec réserve.

« La Fondation a acheté ou contribué à l'achat d'un grand nombre d'autobus ou minibus, dans toutes les régions du Québec. Nous l'avons fait parce que le gouvernement n'accordait aucun financement. Pour nous, il était important que les personnes



Onze ans après la première demande, soit en octobre 1987, le 100<sup>e</sup> minibus sera offert au Foyer Normandie, à Alma.

# 1976-1991

âgées puissent se rendre au Centre de jour. Finalement, le ministère de la Santé et des Services sociaux, suite à nos représentations, a commencé à assumer le financement des véhicules.

Le rôle de la Fondation est d'être à l'écoute des besoins des personnes âgées et des organismes pour aînés et non de se substituer aux responsabilités du gouvernement. »

—GILLES TRAHAN

Au 31 mars 1991, environ 70 % de l'enveloppe réservée aux dons avait été consacrée au financement de véhicules. Mais dès novembre de la même année, les dons de véhicules ont diminué au profit des organismes communautaires : un important changement d'orientation est amorcé. ❖

## Remaniement du Centre Trait d'Union

# 1976-1991

Parallèlement au développement du volet soutien et dons, la vocation du Centre Trait d'Union se transforme graduellement pour s'orienter vers le développement communautaire.

### Un lieu permanent

Le Centre Trait d'Union est installé depuis sa création en 1975 dans des locaux loués au 1685, rue Fleury Est. Pour son développement, on rêve d'un lieu permanent et plus adéquat. Grâce à la Fondation, ce rêve devient réalité : elle achète, en 1980, l'immeuble sis au 1474, rue Fleury Est, puis l'immeuble adjacent. On vise non seulement à y implanter les activités du Centre, mais aussi le siège social de la Fondation, jusque-là situé à la Tour de la Bourse, Place Victoria.

La Fondation mise beaucoup sur ce changement : c'est une étape importante pour son rayonnement et pour le développement de ses actions communautaires.

En 1981, les activités du Centre Trait d'Union sont relocalisées dans les nouveaux locaux. La même année débutent les travaux d'aménagement de l'immeuble sous la supervision de l'architecte Denis Berthiaume. Pour marquer la transition, le conseil d'administration de la Fondation



De gauche à droite : Sébastienne Hénault, Robert Jetté, Pauline Laporte, Jean-Louis Renaud, Maurice Gravel, Marcel Ducharme, Denis Berthiaume, Marcel Lefebvre, François Champagne et Gérald Chiasson réunis à l'occasion du 6<sup>e</sup> anniversaire du Centre.

décide que le Centre portera désormais le nom de Centre communautaire Berthiaume-Du Tremblay; l'inauguration a lieu le 7 juin 1982.

Les activités d'alors sont regroupées en trois secteurs. Les *services d'aide à domicile* offrent aux résidents du quartier Ahuntsic, où aucun Centre local de services communautaires (CLSC) n'est encore implanté, des services d'aide et de soins à domicile. Ces services sont financés par le Conseil régional de la santé et des services sociaux (C.R.S.S.S.). Le secteur *Centre de jour*, largement financé par le C.R.S.S.S., comprend des dîners communautaires et diverses activités visant le développement physique, culturel et social

des aînés. Le transport est offert pour faciliter la participation des aînés en perte d'autonomie. Les *services communautaires*, financés par la Fondation, visent pour leur part à offrir une réponse collective aux besoins identifiés et misent sur l'engagement des aînés pour y parvenir. La devise *Par, pour et avec les aînés* prend tout son sens. Le Centre organise, via ce secteur, un service de popote roulante, aide à la mise sur pied de l'Association des préretraités d'Ahuntsic, puis d'Entraide Ahuntsic-Nord. Il accueille aussi des organismes déjà constitués, dont l'Alliance culturelle. Il soutient des initiatives, comme l'équipe du journal *Le Trait d'Union* composée de retraités. Le Centre offre une gamme variée

d'activités et de services pouvant répondre à divers besoins.

À SES DÉBUTS, LE CENTRE EST ADMINISTRÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉSIDENCE. LORS DE LA RESTRUCTURATION DE LA FONDATION EN AOÛT 1983, ON FORME UN COMITÉ RESPONSABLE DE LA GESTION DU CENTRE.

### Les services d'aide à domicile et le Centre de jour prennent leur envol

Des changements majeurs s'amorcent au Centre communautaire Berthiaume-Du Tremblay. Les services financés par l'État sont appelés à se développer à l'extérieur du Centre : ainsi, les services d'aide à domicile sont pris en charge, dès avril 1984, par le CLSC Ahuntsic nouvellement implanté. En janvier 1985, la Fondation relocalise les activités du secteur Centre de jour dans de nouveaux locaux afin de répondre plus adéquatement aux demandes. En effet, le ministère des Affaires sociales ayant décidé que les Centres de jour devaient s'orienter vers des interventions thérapeutiques, un déménagement s'imposait pour accueillir une clientèle présentant des pertes d'autonomie plus importantes. Le Centre de jour a maintenant pignon sur rue au 1687, rue Fleury Est.

Après quelques années, ces locaux ne correspondent plus aux besoins croissants de la clientèle, pas plus qu'aux normes de qualité souhaitées par la Fondation. En 1990, la Fondation décide donc de construire un

nouvel immeuble attenant à la Résidence. Le ministère de la Santé et des Services sociaux accorde une subvention qui correspond à près de 50 % du coût total.

Dès juin 1991 on confie à Lise Morin, directrice générale de la Résidence de 1989 à 1992, le soin de développer un service de séjour quotidien qui sera logé dans les nouveaux locaux du Centre de jour. Cette nouvelle ressource offrira soutien et répit aux familles ayant la charge de personnes en perte d'autonomie et, à ces personnes, des activités ludiques.

Ce programme occupera le 1<sup>er</sup> étage du nouvel édifice alors que les services du programme régulier seront offerts au rez-de-chaussée. L'ouverture officielle a lieu le 25 mai 1992. Lucille Larocque assure alors la coordination.



Le Pavillon Jean-Paul Ramsay – Nouvel édifice attenant à la Résidence construit spécialement pour y accueillir le Centre de jour.

# 1976-1991

### Le Centre Berthiaume-Du Tremblay mise sur le développement communautaire

Les services d'aide à domicile étant maintenant pris en charge par le CLSC, et les activités du Centre de jour relocalisées, le Centre se concentre sur son volet communautaire qui prend rapidement de l'expansion.

Le Centre offre un soutien professionnel et technique aux organismes qu'il accueille dans ses locaux : des organismes qu'il a aidé à mettre sur pied et d'autres déjà constitués qui sont venus cogner à sa porte. Ces organismes travaillent soit à l'échelle locale, régionale ou provinciale. Le Centre offre également une programmation diversifiée : activités de divertissement, sportives, éducatives, activités touchant les arts et la création, l'information et la

communication. On travaille à la mise sur pied d'une association qui prendrait en charge plusieurs de ces activités : l'Association des retraités d'Ahuntsic voit le jour en 1985. Le journal *Le Trait d'Union*, le groupe Sur les ondes, le Music-hall, le Théâtre Fleury et quelques autres activités resteront sous la responsabilité du Centre. Les relations avec des organismes de l'extérieur occupent également une grande place.

« L'expertise développée par l'équipe du Centre est de plus en plus reconnue. On y accueille régulièrement des intervenants intéressés à connaître la mission, la philosophie ainsi que les services et activités offerts aux retraités et aux organismes qui y sont logés. Les administrateurs de la Fondation souhaitent que cette expertise soit diffusée le plus largement possible. »

—FRANÇOIS CHAMPAGNE  
Directeur général  
du Centre de 1977 à 1990

DEPUIS QUELQUE TEMPS LA FONDATION ENVISAGE D'INCORPORER LE CENTRE, CE QUI EST FAIT EN 1986 SOUS LA DÉNOMINATION DE CENTRE BERTHIAUME-DU TREMBLAY. CONSÉQUEMMENT IL Y A FORMATION D'UN CONSEIL D'ADMINISTRATION RESPONSABLE DE SA GESTION ET DE SON DÉVELOPPEMENT.

En 1987, le Centre et les organismes qui y sont logés comptent cinq cents bénévoles



Françoise Morin a été entre autres membre du comité Sur les ondes, directrice du Journal *Le Troisième âge* puis fondatrice du concours littéraire *La Plume d'argent*.

impliqués dans des activités communautaires qui touchent près de trois mille personnes. On songe maintenant à étendre son rayonnement à l'échelle provinciale, à accentuer le volet de développement com-



Gabrielle Moreau, première présidente de l'Association des retraités d'Ahuntsic et Lionnel St-Jean qui lui a succédé.

munitaire en suscitant la mise sur pied de programmes, la réalisation de projets et la création de nouveaux organismes, utilisant ainsi l'expertise de son personnel et en misant sur l'engagement des retraités.

Cette orientation vers le développement communautaire plutôt que vers l'animation communautaire, comme tout changement, suscite des craintes. Les administrateurs de la Fondation adoptent donc, en novembre 1990 les lignes directrices du champ d'action provincial déterminées par le conseil d'administration du Centre, tout en précisant qu'elles n'excluent pas le soutien aux organismes locaux. Les craintes s'estompent et le Centre Berthiaume-Du Tremblay se tourne résolument vers le développement communautaire. ❖

## Les unités d'habitation et la Résidence

# 1976-1991

Les secteurs de l'habitation et de l'hébergement connaissent eux aussi, à leur façon, une période d'ajustements rendus nécessaires. Les besoins des aînés changent et il importe à la Fondation de s'adapter aux nouvelles réalités.

La demande pour les logements est telle que les administrateurs étudient la possibilité d'en construire de nouveaux près de la Résidence. Cette possibilité est

toutefois rejetée en mai 1983, les administrateurs optant pour que les ressources soient orientées vers l'hébergement des personnes en perte d'autonomie. En effet, il devenait urgent d'adapter la Résidence, d'autant que la nouvelle politique d'admission du Ministère exigeait qu'elle accueille des personnes âgées en plus grande perte d'autonomie. Rappelons que la Résidence est privée mais aussi conventionnée, donc dans l'obligation

de respecter les règles gouvernementales.

« Il y a de plus en plus de personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile. Le Ministère désire assurer l'accessibilité de ces personnes à l'hébergement. La Résidence est alors confrontée à de nouvelles réalités, soit celle de l'accroissement des besoins des résidents et celle de l'accueil de nouveaux résidents en plus grande perte d'autonomie. »

—LUCIE DUFAULT  
Directrice des soins infirmiers  
à la Résidence de 1977 à 1997



Les logements ont été nommés Les Résidences Roch-Pinard en l'honneur de celui qui a succédé à Mme Berthiaume-Du Tremblay à la présidence de la Fondation.

Conséquemment, en mai 1984 on forme un comité chargé de l'étude des besoins de la clientèle, du réaménagement physique de la Résidence et des ressources financières nécessaires pour se conformer à la politique d'admission du Ministère.

Selon les recommandations de ce comité on entreprend, en 1986 et 1987, des travaux de rénovation et on met en place une nouvelle structure administrative. On a toujours le grand souci de maintenir la qualité de vie des résidents en offrant des services et des soins de qualité et des activités d'animation de toutes sortes.

Cette question de la perte d'autonomie croissante des résidents, actuels et futurs, continue d'être préoccupante tant pour les administrateurs que pour le personnel de la Résidence. C'est sa vocation première qui est ainsi remise en cause.

Si à son ouverture en 1972, la Résidence accueillait une clientèle majoritairement autonome, au cours de la décennie 1977-1987, l'âge moyen des résidents s'élève progressivement de 74 ans à 85 ans et ces derniers présentent des pertes d'autonomie plus importantes. Le désir de poursuivre la mission première de la Résidence demeure bien présent mais devient de plus en plus difficile à réaliser.

En octobre 1988, devant l'orientation ferme du gouvernement d'héberger les personnes âgées en grande perte d'autonomie et de privilégier le maintien à domicile, ne laissant aucune ouverture

pour des ressources intermédiaires, plusieurs solutions concernant la Résidence sont envisagées : maintenir le statu quo; changer la vocation de la Résidence; accepter l'orientation du Ministère en tenant compte des modifications à faire à l'édifice et d'un budget supplémentaire. Les administrateurs choisissent d'accepter l'orientation du Ministère. Dès lors, ils s'emploient à adapter, tant les lieux que les façons de faire, pour continuer à assurer aux résidents une qualité de services et de soins à la hauteur de leurs besoins.

*« La décision de poursuivre nos activités a été prise à la majorité au conseil d'administration. Un des membres souhaitait que la Fondation se retire de l'administration de la Résidence. Il croyait qu'il ne serait pas possible de répondre aux besoins croissants des résidents et de*

*gérer selon nos critères. Mais l'idée de la majorité était de continuer notre œuvre et de s'adapter. Ce fut très sage. Je pense que notre rôle est encore très utile. La Résidence évolue constamment et elle peut compter sur un personnel engagé et compétent. »*

—JEAN-LOUIS RENAUD ❖

### NOUVEAU PRÉSIDENT, NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE

AU PRINTEMPS 1989 MAURICE GRAVEL, PRÉSIDENT DE LA FONDATION DEPUIS 1974, ANNONCE QU'IL DÉSIRE SE RETIRER DE CETTE FONCTION; LES ADMINISTRATEURS ÉLISENT ALORS LE VICE-PRÉSIDENT, GILLES TRAHAN, POUR LUI SUCCÉDER.

À la suite de la démission de Jean-Louis Renaud à titre de directeur général de la Fondation en mars 1991, les administrateurs recrutent Nicole Ouellet qui devient directrice générale de la Fondation. Elle se voit également confier les fonctions de directrice du Centre Berthiaume-Du Tremblay. Peu après son entrée en fonction, la nouvelle directrice générale déclare : « La Fondation est une organisation unique au Québec puisqu'elle est probablement la seule à être active dans les secteurs de l'hébergement, de l'habitation, du maintien à domicile ainsi que dans les secteurs communautaire et bénévole. »



Chorale de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, fondée et dirigée par Marie-Ange Lamontagne, aujourd'hui décédée. Les membres de la Chorale ont égayé le cœur des résidents pendant de nombreuses années.

## L'organigramme

*Le mieux-être des aînés  
au cœur de nos actions*

Fondation  
Berthiaume-Du Tremblay

Comité Soutien  
à l'action communautaire  
et bénévole

Centre  
Berthiaume-Du Tremblay

Résidences  
Roch-Pinard

Résidence  
Berthiaume-Du Tremblay

Centre de jour  
Berthiaume-Du Tremblay